

Outil O4.3

Indications : Choix des dates du débat et de la prise de décision concernant le concept au sein du Conseil communal

Parfois, un peu de patience est nécessaire pour trouver une date appropriée pour le débat et la prise de décision concernant le concept. Lorsque vous fixez les dates (en particulier celle du débat), tenez compte des questions et facteurs suivants :

- **Présence et absences des membres du Conseil communal** : quelles sont les personnes présentes lors de la séance du Conseil communal ? Est-ce que tous les membres du Conseil communal qui soutiennent (selon toute vraisemblance) le concept de politique de l'enfance et de la jeunesse sont présents ? En particulier dans un Conseil communal de petite taille, le débat peut se dérouler d'une manière complètement différente si les personnes en faveur du concept sont absentes.
- **Temps à disposition pour la demande** : combien de temps est prévu pour débattre de l'objet ? Y a-t-il suffisamment de temps pour présenter le processus d'élaboration du concept de politique de l'enfance et de la jeunesse, présenter le concept comme objet soumis à débat, répondre aux questions et discuter des changements proposés (45 à 60 minutes) ? Si l'attitude générale par rapport au concept est positive, un temps plus court peut suffire.
- **Autres objets à l'ordre du jour** : quels autres objets sont prévus pour cette séance du Conseil communal et influencent-ils le point de l'ordre du jour relatif au concept de politique de l'enfance et de la jeunesse ?
- **Fin d'année/vacances d'été** : les membres du Conseil communal ont-ils suffisamment de temps à l'avance pour se pencher sur la demande ? Selon la commune, le Conseil communal peut connaître des périodes plus chargées que d'autres, au cours desquelles de nombreuses demandes doivent être traitées. Ces périodes sont plutôt défavorables pour débattre du concept et devraient dans la mesure du possible être évitées.
- **Décision budgétaire** : assurez-vous de soumettre le concept à un moment où des moyens financiers peuvent être engagés pour l'année suivante en vue de sa mise œuvre. Dans la plupart des communes, le processus budgétaire s'achève avant les vacances d'été, pour que le budget puisse être soumis à l'assemblée communale à l'automne.
- **Campagne électorale** : des élections municipales, cantonales ou nationales sont-elles prévues dans un avenir proche ? Une campagne électorale imminente peut avoir une influence positive (« Enfin, quelque chose est fait pour les enfants, les jeunes et les familles ! ») ou négative (« Des coûts élevés nous attendent ! »).